

Le 21 juillet 2026

Conseil Municipal

69820 FLEURIE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Salle du conseil** - 62 rue des crus à FLEURIE

Le mardi 28 juillet à 18h30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/06/2026
- Recours au contrat apprentissage
- Dérogation permettant à un jeune d'au moins 15 ans et de moins de 18ans, en situation de formation professionnelle d'effectuer des travaux dits « règlementés »
- Prêt de tables et de bancs aux particuliers de Fleurie
- Création d'un centre de loisirs
- Admission en non valeurs
- Prêt de tables et chaises aux particuliers de Fleurie

POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION

- Devenir du Vival
- Point sécurité des Ecoles
- Point sur les caméras sur le village
- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Frédéric MIGUET

Selon l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la délocalisation de la réunion du conseil municipal a été décidée par arrêté du Maire n° 20-68 du 15/05/2020, afin de permettre l'accueil de cette assemblée et du public dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.